

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2023**

Le 12 avril 2023, le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M. GODEFROY, M^{me} BRADEL, M. FAYET, M^{me} GAILLE, M. BUCK, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M^{me} ARNOUX, M. AMOUR, M^{me} FINAT, M. BERTIN, M. LEDET, M^{me} RICHE, M^{me} (Conseillers municipaux).

Excusés : M^{mes} SOARES et ALVES, MM. MARQUIS et GOUGAT

M. FAYET a été élu secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte-rendu du CM du 28 février 2023 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ PERSONNEL

Création de 2 emplois non permanents de contractuels pour satisfaire aux besoins du service technique communal (espaces verts) du 01/05/2023 au 31/08/2023.

2/ SUBVENTIONS

Suite aux dégâts de la grêle, 2 demandes de subventions calculées sur le « reste à charge » :

- de 32 199,39[€] auprès du Conseil Départemental au titre du « Soutien exceptionnel »,
- de 37 565,95[€] auprès de l'Etat (DETR)

3/ ECRITURES BUDGETAIRES 2022

a) Compte de gestion et compte administratif 2022 :

Le compte de gestion établi par le Receveur à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables.

Investissement

Dépenses :	Prévus :	2 169 991,00
	Réalisé :	957 697,60
	Reste à réaliser :	762 232,00
Recettes :	Prévus :	2 169 991,00
	Réalisé :	1 199 019,76
	Reste à réaliser :	63 294,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	3 301 644,00
	Réalisé :	2 568 151,22
Recettes :	Prévus :	3 301 644,00
	Réalisé :	3 586 351,09

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	241 322,16
Fonctionnement :	1 018 199,87
Résultat global :	1 259 522,03

b) affectation des résultats 2022 :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	1 018 199,87
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	457 615,84
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	560 584,03
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	241 322,16

4/ BUDGET PRIMITIF 2023

Les conseillers présents examinent et votent à la majorité (2 abstentions : M. BERTIN, Mme ALVES) l'ensemble des propositions nouvelles du budget de l'exercice 2023, qui peut se résumer comme suit :

Investissement : - dépenses : 2 394 378 €
- recettes : 2 394 378 €

Fonctionnement : - dépenses : 3 725 868 €
- recettes : 3 725 868 €

5/ RESTAURATION SCOLAIRE : tarif social à 1€

Afin d'aider les familles, le Maire propose la mise en place d'une tarification sociale de la cantine, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF, comme suit :

<u>Quotient familial</u>	<u>Tarif du repas</u>
0 – 999 :	1,00 €
1000 – 1200 :	2,60 €
> 1200 :	2,80 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial délivrée par la CAF et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

6/ CESSIONS de 4 parcelles communales

- 2 parcelles cadastrées AE n°819 et 877 des rues du Paturail et du Lauzet pour 9 985€
- 2 parcelles cadastrées AL n°554 (A) et 556 pour 17 295€.

7/ CONVENTION

Dans le cadre du dispositif DUMISTE, la commune signe une convention de partenariat d'interventions musicales en milieu scolaire avec l'agglomération VICHY COMMUNAUTE.

8/ REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

Le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement est modifié pour tenir compte des nouveaux tarifs et préciser le fonctionnement des séjours organisés avec hébergement (préados/ados).

* * * *

Affiché en Mairie et sur le site internet le 14 avril 2023

